ANNEXE 9 – Conditions particulières pour la promotion dans un grade de rang D1, C1, B1, A1

I	II	III	IV
Rang	**Grade**	**Grade dont le titulaire a accès par promotion au grade mentionné dans la colonne II**	**Titres et/ou expérience requis pour la promotion au grade mentionné dans la colonne II**
A1	Secrétaire d'administration	Les grades des rang B4 et B1	---
A1	Secrétaire d'administration technique	Les grades des rang B4 et B1	---
A1	Conseiller en prévention	Les grades des rangs B4 et B1	Diplôme de master/licence à orientation psychosocial et master complémentaire en gestion des risques et bien-être Ou Diplôme d'ingénieur ou ingénieur civil accompagné d'un certificat universitaire de conseiller en prévention niveau 1
B1	Secrétaire	Les grades des rangs C4 et C1	---
B1	Secrétaire technique	Les grades des rangs C4 et C1	---
B1	Secrétaire soins	Les grades des rangs C4 et C1	Diplôme de bachelier/graduat d'infirmier ou d'assistant social
C1	Assistant	Les grades des rangs D4, D1, E4 et E1	---
C1	Assistant technique	Les grades des rangs D4, D1, E4 et E1*	---
C1	Assistant soins	Les grades des rangs D4, D1, E4 et E1	Toute qualification reconnue par l'ONE ou par Kind & Gezin pour une fonction d'accueil des enfants au sein d'un milieu d'accueil
D1	Employé	Les grades des rangs E4 et E1	---
D1	Employé technique	Les grades des rangs E4 et E1	---

* Les ouvriers techniques ayant le grade d'assistant technique et qui bénéficient de la prime linguistique sans avoir obtenu le(s) brevet(s) linguistique(s) doivent néanmoins réussir les épreuves de travaillerpour.be avant de pouvoir participer aux examens de promotions vers un grade de niveau supérieur.